



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

catastrophes naturelles

Question écrite n° 30474

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de Mme la ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales sur le bilan des dégâts occasionnés, aux particuliers et aux collectivités locales, par la tempête du 26 décembre 1999. En effet, bientôt 10 ans après ce fléau atmosphérique qui avait parcouru l'ensemble de notre pays, il pourrait être intéressant et instructif de savoir quel a été le montant total des dégâts occasionnés aux collectivités et le coût pour l'État de l'ensemble des réparations rendues nécessaires pour répondre aux dégâts très importants occasionnés par cette tempête. Il lui demande donc de lui en préciser les statistiques.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 30474

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 septembre 2008, page 7711

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)